

A la Une...

Bienvenue à Roybon !



Bienvenue à Dominique et Frédéric AUBRY, les nouveaux gérants de la supérette Casino.

Le magasin est ouvert du mardi au samedi de 7h 30 à 12h 30 et de 15h à 19h et de 8h à 12h 15 le dimanche. Fermeture hebdomadaire les lundis.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA GRANDE RUE

En raison de la Fête de la Liberté organisée par la Commune et l'Association des Commerçants et Artisans de Roybon (voir en dernière page et sur le flyer distribué en même temps que ce bulletin), **la Grande-Rue sera fermée...**

- entre la Rue de Gentin et la Rue de l'Eglise,
- du samedi 14 septembre à 20h 00...
...au dimanche 15 septembre à 20h 00.



Interdite
aux véhicules...



Autorisée et
recommandée
aux piétons...

Partenariat pour la voiture et l'agenda publicitaire

La Commune de Roybon a développé ces dernières années un partenariat avec la société France-Info-Com...

Cette action a permis d'une part à notre collectivité de disposer depuis quatre ans, sans aucun investissement, d'une voiture adaptée aux besoins quotidiens des personnels techniques et administratifs... Ce véhicule sert notamment pour le portage des repas à domicile. La Commune a elle-même participé à la troisième et dernière série d'affichages publicitaire sur la voiture en louant un espace « communal » sur l'entière du capot avant pour la somme de 1 750 € sur les deux années restantes (2013 et 2014). A l'issue des 6 années de partenariat, le véhicule pourra être acquis par la Commune pour l'Euro symbolique.

Une seconde opération a consisté cette année en la confection et la distribution d'agendas de poche constituant un véritable outil d'information permettant à tous les habitants de disposer, toute l'année, de renseignements pratiques et administratifs sur la vie locale et d'organiser les faits importants de leur vie quotidienne.

La société France-Info-Com assure, sous son unique responsabilité, la recherche de partenaires locaux et régionaux qui par leur présence publicitaire sur le véhicule et sur les agendas, permettent le financement de ces opérations, tout en contribuant à dynamiser l'économie locale.

La Commune a dernièrement souhaité remercier l'ensemble des sociétés qui ont contribué au succès de l'opération. Une réception a donc été organisée à leur intention dans la salle du Conseil Municipal. Un grand nombre d'entreprises étaient présentes et leurs représentants ont unanimement apprécié ce geste de convivialité à leur égard.



L'agenda, la voiture publicitaire et une vue de la réception...

CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du Conseil

Fusion des Communautés de Communes

Le Conseil a délibéré favorablement sur les points suivants concernant la fusion des Communautés de Communes Bièvre-Chambaran et Bièvre-Liers :

- ⇒ Le périmètre de la nouvelle Intercommunalité.
- ⇒ Les statuts de la nouvelle Communauté de Communes et sa catégorie juridique.
- ⇒ La fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire applicable à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.
- ⇒ La décision de non-installation d'un nouveau Conseil Communautaire pour le 1^{er} trimestre 2014.

Entretien professionnel

Le Conseil a délibéré favorablement pour la poursuite en 2013 et 2014 de l'expérimentation de 2011 et 2012 sur l'entretien professionnel, en lieu et place de la notation. L'expérience menée sur 2011 et 2012 montre que cet entretien a plus de sens que la note et permet de meilleurs échanges concernant l'appréciation du travail et les perspectives d'évolution.

Bail de Chasse temporaire pour la saison 2013/2014

Les formalités pour le Center-Parcs se poursuivent avec le dossier Loi sur l'Eau. Dans ce contexte, le Conseil a délibéré en faveur du renouvellement du bail du territoire de chasse sur les terrains communaux du Bois des Avenièrès pour la saison 2013/2014, à titre précaire et exceptionnel. En cas de nécessité, la collectivité pourra reprendre à tout moment, temporairement ou définitivement la disponibilité des terrains.

Programme Local d'Habitat Bièvre-Chambaran

Suite aux nombreuses réunions d'information organisées par la Communauté de Communes et suite au vote par le Conseil Communautaire du 25 juin, le Conseil Municipal a délibéré à son tour en faveur du projet de PLH.

A noter qu'un PLH de même nature avait déjà été élaboré sur les Communes du Pays de Chambaran. Ce nouveau PLH, reprend les mêmes éléments d'organisation avec comme territoire de compétence la Communauté de Communes de Bièvre-Chambaran.

A noter que la Commune de Roybon n'est pas soumise à un maximum de construction mais doit en réaliser un minimum fixé par le SCOT.

Le point sur le Center-Parcs de la Forêt de Chambaran



Une salle comble pour faire le point sur un projet qui va désormais de l'avant.



Le 9 juillet dernier, avait lieu au siège de la Communauté de Communes à Saint-Etienne de Saint-Geoirs une importante réunion des élus de l'ensemble des Communautés de Communes Bièvre-Chambaran et Bièvre-Liers.

Il s'agissait de faire le point sur l'avancée du Center-Parcs de la Forêt de Chambaran. A la tribune, les responsables de l'exécutif des deux Communautés de Communes accompagnés des responsables de la société Pierre & Vacances, porteuse du projet Center-Parcs.

Ces derniers ont expliqué longuement aux élus locaux toutes les caractéristiques de l'équipement, l'état d'avancée des dossiers techniques et administratifs les concernant, précisant la ferme volonté de la société Pierre & Vacances de voir le projet aboutir.

MM. Neuder, Barbier, Nucci, Bachasson, à la tribune, ont également fait le point sur l'avancée du projet et sont revenus sur ses enjeux, soulignant qu'il s'agissait bien d'un équipement très important pour le développement et le devenir du territoire.

Quelques questions venant de la salle ont permis d'apporter un complément d'information aux élus.

Cette rencontre a permis de constater s'il en était besoin le ferme soutien au projet de l'ensemble des élus du secteur.

LA VIE COMMUNALE

Bonne rentrée aux écoliers et écolières roybonnais !

C'était ce mardi 3 septembre le retour à l'école pour les écoliers roybonnais et leurs enseignants... La rentrée scolaire s'est bien déroulée à l'école primaire des Genêts et la présence d'une équipe pédagogique stable alliée à des effectifs par classe relativement faibles devrait promettre une année agréable et fructueuse.

L'école compte actuellement 5 classes :

Petite et Moyenne Section (10+13=23)

Grande Section - CP (17+6=23)

CP - CE1 (8+16=24)

CE2 - CM1 (15+6=21)

CM1 - CM2 (6+15=21)

...soit 112 enfants inscrits au total.

Comme les autres Communes de la Communauté, Roybon a reporté à la rentrée 2014 la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ces prochains mois devront être consacrés à préparer cet important changement auquel les collectivités locales seront étroitement associées.

En attendant, la Commune a procédé ces derniers jours à nombre de travaux d'entretien sur le groupe scolaire afin que les enfants puissent être accueillis dans les meilleures conditions matérielles possibles.



A l'heure de la rentrée, dans la cour de l'école élémentaire...

Appel à don... informatique...

Les ordinateurs de l'école prennent de l'âge et aucun plan d'équipement n'est actuellement prévu au niveau national. La Commune a programmé un achat de machine neuve pour le printemps 2014.

En attendant et pour compléter ce nouvel équipement, l'école aurait besoin de quelques PC supplémentaires...

Si vous avez chez vous un ou plusieurs PC (sous Windows XP minimum, avec ou sans écran) dont vous n'avez plus utilisation, vous pouvez en faire don à l'école où ils trouveront une seconde vie !

Bibliothèque Intercommunale

Reprise de l'Accompagnement Scolaire à la Bibliothèque
à partir du 6 septembre 2013

Objectif triple :

soit approfondir ses connaissances pour préparer une orientation ambitieuse,
soit surmonter un blocage dans l'apprentissage,
soit améliorer la maîtrise du français.

Matières abordées ? Les mathématiques, mais aussi toutes les autres matières :
apprendre à s'organiser quand on se sent dépassé ...
utiliser toutes les ressources de la bibliothèque ...

Pour qui ? pour tout adhérent de la bibliothèque intéressé, tous âges confondus,

A combien ? par groupe de 4 au maximum,

Quand ? le jeudi et le vendredi entre 17 h et 20 h,
la longueur des séances et leur nombre seront individualisés,

Où s'inscrire ? Auprès de la bibliothécaire ou par téléphone 04 76 36 52 04
Vous serez recontacté pour fixer jour et heure.

Par qui ? Michèle Dutaut (professeur de maths)



LA VIE COMMUNALE

Du côté des Associations

USCJR Section Gym : reprise des cours de Yoga

A partir du 9 septembre, reprise des cours de YOGA, et ce, tous les lundis, de 18 h 15 à 20 h 15.

Les séances des 9 et 16 septembre seront gratuites pour toute nouvelle personne intéressée, même débutante.

Les cours auront lieu dans la salle d'activités du groupe scolaire « les genêts » de Roybon.

Si vous êtes tentés par cette activité, n'hésitez pas à venir en tenue de sport avec tapis et couverture, les deux premières séances sont sans engagement.

Attention, l'heure indiquée est l'heure de démarrage du cours ; il est donc recommandé à chacun d'arriver dix minutes avant, afin de s'installer dans les meilleures conditions.

La cotisation annuelle sera calculée en fonction du nombre d'adhérents.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Claudine SPAY au 06.86.51.95.96.



Format-Foot Bièvre-Valloire : la reprise

JOURNEE D'ACCUEIL FORMAFOOT B V

Une journée d'accueil FormatFoot Bièvre-Valloire aura lieu le samedi 7 Septembre au stade de Viriville à partir de 9h30 pour les catégories U7, U9, U11 et U13.

Au programme :

9h30-11h : Festifoot.

11h-12h30 : Réunion d'informations et d'échanges sous formes d'ateliers interactifs.

Chaque atelier sera piloté par un intervenant du club ou extérieur mais sera animé par toutes les questions que vous pourrez nous poser en fonction du thème proposé. Vous pourrez visiter les différents ateliers.

- Projet sportif du club
- Relation joueur-arbitre
- Sport et éducation
- Ethique et compétition (sous réserve)

12h30 : Apéritif dinatoire offert par le club afin de conclure dans la convivialité cette journée de reprise.

En parallèle à tout ce programme, sera organisée une bourse aux chaussures où vos petits champions trouveront peut-être « chaussures à leurs pieds » !...



Club Cyclotourisme et VTT des Chambaran

Un club de Cyclotourisme et VTT est en cours de création...

Quelques cyclos habitant Roybon et Saint-Clair sur Galaure souhaitent élargir leur petit groupe....

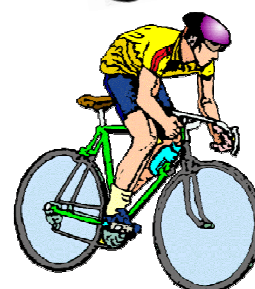
Vous pratiquez le cyclotourisme ou le VTT : venez nous rejoindre pour créer un club affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme.

Notre but n'est pas de faire des chronos. Nous voulons rouler ensemble en toute convivialité et faire partager nos parcours autour des Chambaran.

Pour faire parti du club, il faudra contracter une licence FFCT pour avoir une assurance et des avantages (voir site FFCT).

Contactez nous à partir de notre site Internet :

<http://ccvdeschambarans.wordpress.com>



Du côté des Associations

Devenir Jeune Sapeur-Pompier à Roybon

Comment devenir Jeune Sapeur-Pompier ?

Condition:

- Etre âgé de 11 à 16 ans.
- Etre motivé et animé par l'esprit d'équipe.
- Aimer l'activité physique et sportive
- Satisfaire à une visite médicale réalisée par un médecin sapeur-pompier.

Renseignements et inscriptions :

Section des jeunes sapeurs-pompiers
Caserne des sapeurs-pompiers
101 route de Montfalcon 38940 ROYBON
Contacts :
06 71 36 08 57 - 06 85 91 27 12



Association EMMAÜS



La boutique EMMAÜS de la rue des écoles a ouvert en juillet et août : grande affluence malgré la chaleur ! Les acheteurs, qu'ils soient roybonnais ou touristes, étaient présents à tous les rendez-vous. De plus, nombreux sont ceux qui ont profité de l'été pour trier leurs placards et faire des dons à Emmaüs. On n'a été bien rempli donc pour les bénévoles, toujours contentes de voir que la solidarité passe décidément par Roybon !

Prochaines permanences :

Les samedis 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre, de 9 h à 12 h

Les mercredis 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre, de 14 h à 17 h

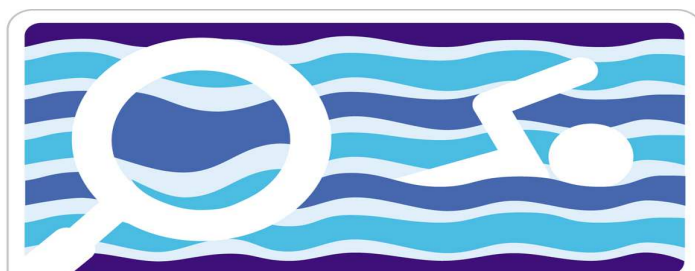
A noter : une vente d'Emmaüs Saint-Paul-Les-Romans aura lieu le dimanche 15 septembre à la salle des fêtes de Saint-Marcellin, de 8 h à 17 h.



QUALITE DE L'EAU AU PLAN D'EAU

Les prélèvements réalisés les 20 juin, 4 et 16 juillet et 19 août aux plages du plan d'eau de Roybon ont montré la bonne qualité des eaux de baignade.

Les résultats des analyses peuvent être consultés sur <http://baignades.sante.gouv.fr>



L'INTERCOMMUNALITE

Portes Ouvertes au SICTOM de la Bièvre

Vendredi 27 septembre de 14h à 18h et samedi 28 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h, le SICTOM de la Bièvre ouvre ses portes et présente comme chaque année son activité.

Cette année encore vous pourrez visiter la nouvelle Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers mise en service en 2012, et le Centre de Stockage des Ordures Ménagères. Sans oublier le Centre de Tri où les emballages sont triés manuellement par matière avant de rejoindre les filières de recyclage.

Sur place, un jeu-concours permettra de gagner des objets issus du recyclage avec un tirage au sort pour gagner un composteur.

Vous pourrez également apprendre des trucs et astuces sur le compostage grâce aux Guides Composteurs bénévoles qui ont été formés sur les techniques du compost depuis 2008.

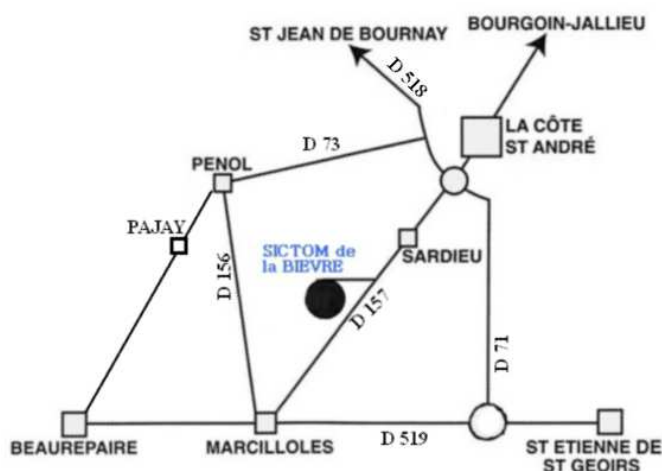
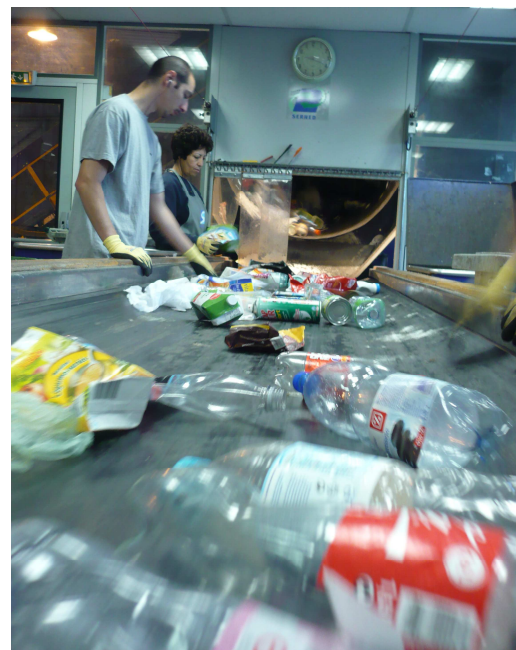
Sur le site, vous pourrez rencontrer des élus du SICTOM de la Bièvre et des techniciens. N'hésitez pas à leur poser toutes vos questions, ils se feront un plaisir de vous répondre !

Renseignements :

Tél. : 04.74.53.82.30 ou 06.80.02.28.06

Accès : Sur la RD 157 entre Sardieu et Marcilloles.

Plus d'informations sur
<http://www.sictom-bievre.fr/>



Accueil petite enfance

L'accueil des enfants a repris le jeudi 29 août 2013 pour Chambaloux à Roybon et Viriville selon le planning suivant :

Les lundis et mardis à Roybon, les jeudis et vendredis à Viriville de septembre jusqu'à la date d'ouverture de la nouvelle structure.

Les travaux du multi accueil de Roybon sont en cours et nous prévoyons une ouverture courant 2014. Cet équipement recevra dans un premier temps 12 enfants sur une ouverture de 07h30 à 18h30. Parallèlement l'accueil sur la commune de Viriville sera maintenue pour 12 enfants le jeudi et le vendredi sur les horaires suivants : 08h30/17h30.

Pour les pré-inscriptions merci de prendre rendez-vous au point information accueil du jeune enfant au 04 76 93 51 46. Une première commission d'attribution des places, chargée d'étudier les dossiers aura lieu en fin d'année 2013.

Pour tout renseignement, s'adresser au point Information Accueil Jeune Enfant de la Communauté de Communes, au 04 76 93 51 46.



A VOTRE SERVICE

Inscription sur les listes électorales

Les années 2014 et 2015 verront le déroulement de nombreuses élections. Nous rappelons ci-dessous quelques règles concernant l'inscription sur les listes électorales.

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour régulariser leur situation électorale.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2014 au secrétariat de chaque mairie et

affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2014 inclus. A partir du 21 janvier 2014, aucune réclamation ne sera admise.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.

- L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années requises.

- Pour les ressortissants de l'Union Européenne, une déclaration sur l'honneur écrite doit en outre être produite, précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale (en France et dans l'Etat dont ils sont ressortissants).

Travaux d'alimentation électrique

Dans le cadre de l'aménagement des logements de l'AEP, ERDF va procéder à des travaux d'alimentation électrique dans le courant de ce mois de septembre sur la rue de l'Eglise (depuis la rue de Gentin jusqu'à la place du Temple). Ces travaux nécessitent une interdiction du stationnement et des restrictions de circulation.

Des dispositions sont prises pour maintenir l'accès des riverains et de l'Eglise.

Enquête Publique / Contournement

L'enquête publique concernant le dossier « Loi sur l'eau » pour la réalisation du contournement routier du bourg de Roybon aura lieu prochainement.

les précisions seront diffusées par voie d'affichage, dans la presse locale et sur le site Internet communal

<http://roybon.fr>

Déchèteries de Viriville et Roybon



Nous vous prions de noter les nouveaux horaires d'ouverture pour les déchèteries de Viriville et Roybon.

	VIRIVILLE	ROYBON
Lundis	Fermée	de 14h00 à 17h00
Mardis	de 10h00 à 12h00	Fermée
Mercredis	de 8h00 à 12h00	de 14h00 à 17h00
Jeudis	de 10h00 à 12h00	Fermée
Vendredis	de 13h30 à 17h30	de 10h00 à 12 h00
Samedis	de 8h00 à 12h00	de 13h30 à 16h30
Dimanches	Fermée	Fermée

LA VIE COMMUNALE

EVE.DOC

SECRÉTARIAT A DOMICILE ■■■■

Artisans
Commerçants
Associations
Professions libérales
Dirigeants d'entreprise

Evelyne CHAUDET
2901, rte de la Feyta - 38940 ROYBON
eve.doc@orange.fr

06 74 72 29 86



Les Commerçants et Artisans s'installant sur Roybon peuvent faire connaître leur activité sur ce bulletin municipal... Ils peuvent également être présents sur le site Internet communal : <http://roybon.fr>

Fête de la Liberté
Dimanche 15 septembre



A l'occasion des journées du Patrimoine,
la Commune et l'Association des Commerçants et Artisans
organisent une Grande Fête autour de la Statue de la Liberté ...

le dimanche 15 septembre de 10h à 17h.

Toute la journée, se succéderont diverses animations : expositions sur la Statue de la Liberté, sur le Patrimoine local, sentier du Patrimoine, visite de l'église, animations musicales, contes, buvette...

A 11h 30 : Discours et apéritif gratuit, concours de Tartes aux Pommes !

A 12 h 30 : Repas Liberté sur la place du village (seule animation payante de la journée / prix du repas : 7 €).

Au menu : le « Plat du Bûcheron » (légume et viande à l'ancienne), fromage et tarte. Réservation conseillée (voir coupon ci-dessous).

Concours de Tartes au Pommes !

Avis aux cuisinières et cuisiniers : un concours primé de tartes aux pommes vous est proposé.

Apportez votre tarte à partir de 10h 00 à notre équipe de cuisiniers qui s'activera à la préparation du repas sous les halles.



Toutes les bonnes volontés seront acceptées pour la préparation des repas dès le lever du jour ! Prendre contact auprès de Serge Second à la Pharmacie ou de Daniel Postic au 06 45 38 01 68.

✂

Bulletin de réservation pour le repas de la fête de la Liberté (le 15/09 à 12h 30)

à déposer rapidement (nombre de places limité) au Secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie...

Prix du repas : 7 € (à payer sur place, le jour de la Fête).

Nom et prénom : _____

Nombre de participants : _____ dont _____ enfants.

Agenda / événements

Septembre 2013

Dim. 15	Journée du Patrimoine	Commune
Sam. 21	Vide-Grenier	Pour un sourire
Octobre 2013		
Sam. 19	Théâtre de la Brouette	Pour un sourire
Dim. 20	Repas dansant	Club de la Galaure
Jeu. 31	Collecte de sang	Donneurs de sang
Novembre 2013		
Sam. 9	Théâtre	Théâtre du Nez
Lun. 11	Cérémonie/Monument	Commune FNACA
Sam. 30	Repas des Aînés	Commune CCAS

MENTIONS LEGALES

« Vivre à Roybon »

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.

Rédaction et mise en page : Commission Municipale.

Impression : Secrétariat.

Téléphone : 04.76.36.21.79 – **Télécopie** : 04.76.36.27.48

Courriel : mairie@roybon.fr – **Site** : www.roybon.fr

